Communiqué de presse – 10 novembre 2026

La Commune d'Yvonand rejoindra Police Nord Vaudois au 1er janvier 2028

Réuni en séance ordinaire le lundi 9 novembre 2026, le Conseil communal d'Yvonand a accepté à la majorité l'adhésion de la Commune à l'Association intercommunale Police Nord Vaudois (PNV), avec effet au 1er janvier 2028. Cette décision fait suite à celle du Conseil intercommunal de PNV qui, lors de son assemblée du 24 septembre 2026, avait également accepté à l'unanimité l'intégration de la Commune d'Yvonand. Cette adhésion marquera une nouvelle étape dans le développement de la collaboration policière régionale.

Après une analyse approfondie des enjeux sécuritaires, organisationnels et financiers, la Municipalité d'Yvonand a souhaité faire évoluer son dispositif de sécurité publique en rejoignant Police Nord Vaudois.

Cette démarche répond à la volonté de disposer d'une police de proximité, attentive aux attentes de la population, aux réalités locales et aux besoins spécifiques du territoire communal.

L'adhésion permettra également à la Commune d'Yvonand de participer directement à la gouvernance de l'Association intercommunale, notamment au travers de ses instances politiques, et de contribuer aux orientations stratégiques en matière de sécurité publique. Elle s'inscrit par ailleurs dans une recherche de qualité, d'efficience et de maîtrise des coûts, dans un contexte marqué par l'évolution du système de péréquation financière vaudois.

Pour Police Nord Vaudois, l'arrivée de la Commune d'Yvonand constitue une étape supplémentaire dans la consolidation de son ancrage régional. Forte de son expérience dans la gestion intercommunale de la sécurité publique, PNV entend poursuivre le développement d'une police professionnelle, réactive et proche de la population, tout en garantissant une couverture policière cohérente sur l'ensemble de son territoire de compétence.

Cette nouvelle adhésion contribuera à renforcer la coordination des prestations policières, à favoriser les synergies opérationnelles et à consolider une vision commune de la sécurité à l'échelle du Nord vaudois.

La Municipalité d'Yvonand et le Comité de direction de Police Nord Vaudois se réjouissent de cette décision, qui témoigne d'une volonté partagée de renforcer la collaboration intercommunale au service de la population. Police Nord Vaudois reprendra, dès le 1er janvier 2028, les compétences policières actuellement déléguées par la Commune d'Yvonand à la gendarmerie. Les mois à venir permettront aux autorités communales et aux responsables de PNV de préparer conjointement cette transition, afin de garantir la continuité des prestations de sécurité publique et une intégration harmonieuse du territoire communal au dispositif policier régional.

La décision du Conseil communal d'Yvonand demeure soumise au délai référendaire de dix jours.